

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 2025DEL016
REGISTRE
ID : 087-218719201-20250404-2025DEL016-DE

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 04 avril 2025

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	12
Votants	19

Date de convocation
21/03/2025

Date d'affichage
21/03/2025

Objet de la délibération
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT,
DOSSIER SKATE PARK

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes, COIGNAC, COMES, FOURGEAUD, GUITARD, MOURNETAS MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD

Absents et excusés :

Mme CARLIER donne procuration à Mme COMES
Mme BOURGER donne procuration à Mme MOURNETAS
Mme GRAPTON donne procuration à M PORTHEAULT
Mme BAYLE donne procuration à M CHAZELAS
M. BRUNET donne procuration à Mme COIGNAC
M LAFEUILLE donne procuration à M PECHER
Mme DUPIN donne procuration à Mme FOURGEAUD

M. COLDEBOEUF a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur RECORD qui détaille le projet, initié par le Conseil Municipal de Jeunes de Solignac.

Le projet est composé :

- D'une plateforme,
- De modules.

Le devis estimatif est de 144 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	FINANCEMENT	Montant
INSTALLATION D'UN SKATE PARK	120 000,00 €	CTD	16 000,00 €
		ANS	60 000,00 €
		TOTAL SUBVENTIONS	76 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	44 000,00 €
TOTAL DEPENSES EN HT	120 000,00 €	TOTAL FINANCEMENT EN HT	120 000,00 €

Monsieur le Maire reprend la parole et propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Déposer un dossier auprès de l'ANS,
- Inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 19 voix pour, 0 contre, 0
abstention

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 087-218719201-20250404-2025DEL016-DE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 07/04/2025
Et la publication le 07/04/2025

